Image not found or type unknown

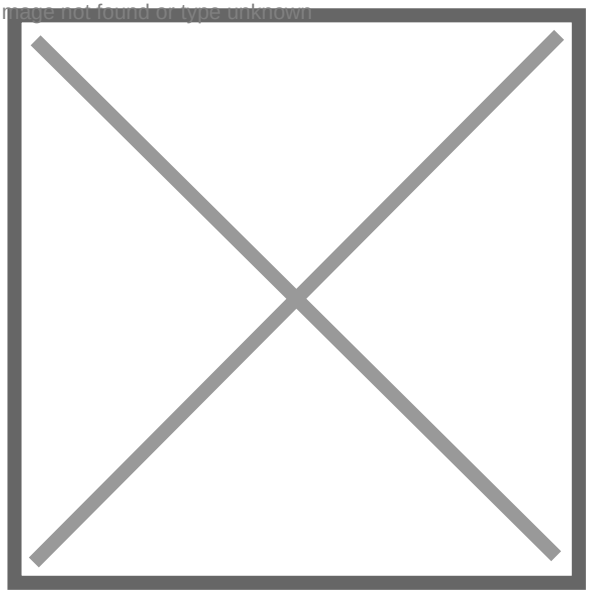

Frais de déplacements quand j'ai ma fille

Par **gib**, le **18/04/2012** à **23:21**

Bonjour,
mon ex femme déménage et m'éloigne de ma fille. qui doit faire les trajets quand j'ai ma fille les weeks-ends et les vacances?

Par **cocotte1003**, le **18/04/2012** à **23:45**

Bonjour, c'est celui qui est inscrit sur le dernier jugement qui doit prendre en charge les frais. Si ous souhaitez que la mere les prennent en charge,en totalité ou partiellement, il vous faut saisir le JAF du tribunal ou réside l'enfant. vous pouvez le faire avec ou sans avocat. Un accord amiable écrit est envisageable entre les parents que vous faites entériner par le juge, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés